

Une fois les cérémonies terminées, l'assistance, non sans avoir goûté l'excellent vin d'Armsheim, put se rendre au restaurant où elle dégusta la cuisine locale ; un repas offert gracieusement par la Commune d'Armsheim.

Ensuite chacun partit avec sa famille d'accueil pour profiter avec elle des quelques heures qui restent avant la séparation ; certains visitant les vignobles, d'autres les localités d'Algey ou de Mayence ; d'autres prenant simplement le café et dégustant des pâtisseries.

19 heures ! le moment fatidique et toujours un peu triste arriva ; celui du retour. Tout le monde se retrouva dans la salle des sports. Monsieur Lothar MÜLLER prit la parole pour faire un bref retour sur les événements vécus et réitérer ses souhaits quant à l'avenir, puis souhaita une bonne rentrée à ses amis Flévillois. Monsieur LE BRASSEUR remercia chaleureusement nos amis pour leur accueil exceptionnel et se félicita une fois encore de cet événement.

Puis chacun regagna son bus qui s'ébranla lentement en direction de Fléville, laissant nos amis seuls sur le bord de la route nous regarder partir, un peu tristes comme nous-mêmes l'étions.

Enfin la vie reprit son cours avec cependant un changement significatif :

Nous avons prévu un cours d'allemand par semaine ; nous dûmes en ouvrir trois ; tout un symbole !

A ce sujet, le comité de jumelage communique :

Depuis la mi-novembre, à Fléville, ont lieu des cours d'allemand pour débutants qui rencontrent un grand succès ; actuellement 43 personnes suivent les cours.

Ces cours sont dispensés par deux enseignantes de la maison franco-allemande de Nancy ; Claire LIEVRE et Iris GABRIELIDIS et comprennent deux groupes de débutants absolus et un groupe de débutants avancés :

Débutants absolus :

Lundi de 20 h. 30 à 21 h. 30 - Mlle GABRIELIDIS
Mardi de 19 h. 30 à 20 h. 30 - Mlle LIEVRE

Débutants avancés :

Mardi de 20 h. 30 à 21 h. 30 - Mlle LIEVRE

Coût des cours :

270,00 F. + 50,00 F. d'adhésion au comité.

- - -

Chers amis Flévillois, au nom de tout le Comité de jumelage, je vous présente, ainsi qu'à votre famille, mes meilleurs vœux pour l'année 1989.

Claude APFFEL, Président du Comité de Jumelage
de Fléville
Siège Social Mairie de Fléville
Tél. du président : 83.54.89.19



Une fois encore Saint-Nicolas est passé à FLEVILLE.

Lundi 5 décembre, sous des trombes d'eau, il est arrivé accompagné de Madame MACAISNE, de Monsieur le Maire et de Monsieur BOULANGER.

Tous ces charmants petits, audacieux ou craintifs, n'attendaient pas les mains vides ; en effet chacun avait préparé un joli dessin. Saint-Nicolas très touché par leur gentillesse offrit à chacun d'eux un joli livre illustré et des bonbons.

Les maîtresses et les enfants, pour le remercier de son passage, entonnèrent des chansons bien à lui.

Cette année en quittant les petits, Saint-Nicolas est allé rendre visite aux élèves du primaire, afin de leur remettre des dessins offerts par leurs petits camarades d'Armsheim. Ces dessins souvenirs avaient été remis à Monsieur le Maire à l'occasion du jumelage à Armsheim. Profitant de son passage, Saint Nicolas a remis des cornets de bonbons aux Maîtres et Maîtresses pour récompenser les bons élèves.

Satisfait de son rapide passage à FLEVILLE, le Saint-Patron est parti voir d'autres petits enfants.



Les enfants de la maternelle de Fléville Centre



Les enfants de la Maternelle de "l'Orée du Bois"

LES INONDATIONS DE JUIN RECONNUES

"CATASTROPHES NATURELLES"

UN ORAGE MEMORABLE

Le dimanche 12 juin 1988, en fin d'après-midi, un orage particulièrement violent s'est abattu sur le Sud de l'Agglomération Nancéienne. La Commune de Fléville y a payé un lourd tribut puisque soixante deux habitations ont subi des sinistres plus ou moins graves et que cinq exploitations agricoles ont également connu des dommages d'exploitation.

Ces sinistres se sont révélés importants : ils sont globalement estimés à près de 750.000 F. et quatre d'entre-eux atteignent 50.000 F., allant même jusqu'à 125.000 F. pour le plus élevé.

Les Flévillois qui procédaient, le dimanche 12 juin, vers 17 heures, aux opérations de vote dans la Salle Jules Renard (on votait ce jour-là pour le deuxième tour des élections législatives) se souviendront longtemps de la cour de l'Ecole du Village transformée en une véritable mare. Ceux qui, plus tard, participaient ou assistaient au dépouillement du scrutin se souviennent également de l'inquiétude que de nombreux sinistrés sont venus exprimer à la Municipalité, inquiétude légitime puisque les assurances ne couvrent les dégâts engendrés par les inondations que si celles-ci sont reconnues comme catastrophes naturelles.

LE PREMIER REJET DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

La Municipalité a immédiatement fait procéder au recensement des sinistres et un dossier de demande de constatation de l'état de catastrophe naturelle a été adressé à Monsieur le Préfet le 27 juin, lequel l'a transmis à l'administration centrale compétente du Ministère de l'Intérieur.

Hélas, le 18 août, la Mairie recevait une lettre du Préfet faisant savoir que la commission compétente n'avait pas classé Fléville sur la liste des communes reconnues comme ayant subi un état de catastrophe naturelle "estimant que l'intensité anormale de l'événement ne se trouvait pas démontrée eu égard à la faiblesse des précipitations enregistrées sur la zone couvrant la commune de Fléville".

Cette décision était d'autant plus surprenante que la Commune de Heillecourt était, elle, reconnue comme sinistrée.

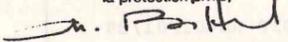
LE RECOURS PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE

La Municipalité est opiniâtre. Elle ne se découragea pas pour autant et remit son ouvrage sur le métier. Un nouveau dossier complémentaire fut élaboré avec l'aide précieuse des services du District de l'Agglomération Nancéienne que nous tenons ici à remercier pour leur compréhension, leur diligence et leur compétence. Il s'agissait de prouver le caractère "brutal et anormal du phénomène enregistré".

Ce dossier fut adressé à l'automne à Monsieur le Préfet en même temps qu'un recours gracieux était présenté auprès du Ministère de l'Intérieur.

LA RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le 16 Décembre la Mairie recevait enfin la réponse attendue : l'état de catastrophe naturelle était constaté et les Flévillois sinistrés pourront bénéficier du régime d'indemnisation prévue en l'occurrence par la législation. Nous reproduisons ci-dessous le fac-similé de cette correspondance.

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CABINET DU PRÉFET	14 DEC. 1988
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES DE DÉFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE	NANCY, LE
1, RUE MAURICE BARRÉS CASE OFFICIELLE N° 31 54038 NANCY CEDEX	LE PRÉFET DE MEURTHE ET MOSELLE
Téléphone : 83.34.26.26 P. 2620	à
Personne chargée du dossier :	MONSIEUR LE MAIRE DE
MP/MNF N° 001547 /PCS	FLEVILLE DEVANT NANCY 54710 LUDRES
OBJET : Inondations et coulées de boue des 11 et 12 juin 1988. Constatation de l'état de catastrophe naturelle.	COUVERT ARRIVÉ 16 DEC. 1988 Mairie de FLEVILLE
<p>M. le Ministre de l'Intérieur m'avise qu'à la suite de votre recours gracieux que j'avais transmis en l'appuyant très favorablement, la commission interministérielle compétente a émis, le 29 novembre dernier, un avis favorable à la reconnaissance, par arrêté interministériel, du caractère de "catastrophe naturelle" aux dommages non assurables provoqués par les inondations et coulées de boue survenues les 11 et 12 juin 1988 dans votre commune.</p> <p>L'arrêté susvisé, actuellement soumis à la signature des trois Ministères concernés, permettra aux sinistrés, dans un délai de dix jours suivant sa publication au Journal Officiel de déposer auprès de leurs sociétés d'assurance un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation instauré par la loi n° 82.600 du 13 juillet 1982.</p>	
Pour le Préfet et par délégation, Le Chef du Service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile,  Christine BITTEL	